



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 28335

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés que rencontrent les personnes handicapées âgées de plus de 60 ans. Considérant qu'il est capital de permettre à chaque personne âgée qui le souhaite de rester à son domicile, entourée de ses proches et de ses souvenirs, il est urgent de mettre en place un accompagnement financier adapté afin de sortir les personnes âgées handicapées d'un système discriminant et injuste dans le respect de l'application de l'article 13 de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. Dans le cadre de la préparation de la prochaine loi sur le vieillissement, les professionnels de la branche réclament : le développement des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et de l'hospitalisation à domicile (HAD), le soutien aux associations d'aide à domicile afin de leur donner les moyens d'un accompagnement à la hauteur des besoins (personnel de qualité formé pour accompagner le handicap causé par toute maladie invalidante), le remplacement de la PCH et l'APA par une allocation unique nationale, financée par la collectivité, *via* l'État, garantissant un traitement uniforme sur l'ensemble du territoire, un crédit d'impôt pour toute personne non imposable dans le cadre des déductions du coût des services à la personne, crédit actuellement accordé uniquement aux actifs et une réponse aux graves difficultés actuelles dans les EHPAD. Il lui demande bien vouloir lui faire savoir si ces axes de réflexion sont d'ores et déjà prévus dans le futur texte qui régira les conditions de prise en charge sociale du vieillissement.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28335

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5644

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)